

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté portant permis de stationnement : travaux
N° T41/2024

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société DEBELEC CARCASSONNE, représentée par M. BAHASSA Wassila en date du 15 mai 2024 qui souhaite réaliser des travaux de branchement et de terrassement en occupant temporairement le domaine public au niveau du n° 1, Rue Jean Oliver ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du lundi 27 mai 2024 au mardi 11 juin 2024, de 08h00 à 18h00, la société DEBELEC CARCASSONNE est autorisée à réaliser des travaux de branchement et de terrassement au niveau du n° 1, Rue Jean Oliver.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la propriété ;


Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La société DEBELEC CARCASSONNE occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à la société DEBELEC CARCASSONNE.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 17/05/2024

Le Maire,

Christophe MANAS